

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 9 avril 2015

L'an deux mille quinze, le Conseil Municipal a été convoqué le vingt-six mars pour le neuf avril, en séance ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Information du Conseil Municipal n°1 – Délégation de pouvoirs accordée à M. Le Maire
- Approbation du procès verbal de la séance du 19 février 2015
 1. Demande de subvention : Travaux de restauration du Beffroi de l'Eglise
 2. Demande de déclassement du matériel communal – Cession de matériels réformés
 3. Fiscalité : impôts locaux – taux 2015
 4. Convention avec l'Association Foncière de Remembrement de Sainte-Savine
 5. Versement d'une indemnité pour le dommage subi par M. GOBERT – Tête de fixation du trépied de la caméra abîmée
 6. Indemnisation d'assurance
 7. Mise à jour du tableau des effectifs
 8. Règlement d'heures supplémentaires au-delà des 25 heures par mois
 9. Location gratuite des cartes du COSEC pour la fin de la saison sportive
 10. Travaux de sécurisation du terrain d'honneur – Subvention accordée par la Commission du Fonds d'Aide au Football Amateur
 11. Protection fonctionnelle au bénéfice d'un agent de la Ville de Sainte-Savine : Rodolphe LAHAYE
 12. Tarifs et règlement intérieur ACM périscolaire et extra scolaire et restauration scolaire

• Questions diverses

Étaient présents :

M. ARNAUD Jean-Jacques, Maire,
M MOSER Alain, M. MARANDET Bernard, Mme FINET Odile, Mme VOINET Sylvia, M. MIGINIAC Arnel,
Adjoints au Maire,

M. LABBE Régis, M. ANDRE Alain, Mme JOUILLE Marylène, M. BIENAIME Denis, Mme PERRET Stéphanie,
M. FEUGE Pascal, Mme IGLESIAS Catherine, Mme CAMUS Nadine, M. LEIX Jean-François,
Conseillers municipaux délégués,

M. HENNEQUIN Virgil, Mme RENAUD Ghislaine, Mme RIANI Emmanuelle, M. MOISON Morgan,
Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie,
M. D'HULST Karl, M. HARTMANN Jean-Michel, Mme MONSUS Anne,
*Conseillers municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.*

Absents représentés :

Mme COLLOT Marie-France, mandataire M. ARNAUD Jean-Jacques
Mme RABAT-ARTAUD Nadia, mandataire M. HENNEQUIN Virgil
Mme BOIS Sophie, mandataire Mme VOINET Sylvia
Mme MARCEAU-ROUSSELET Caroline, mandataire Mme FINET Odile
Mme MALAUSSENA Capucine, mandataire M. D'HULST Karl

Absents : M. LEBLANC Alain

Secrétaire de Séance : M. HENNEQUIN Virgil

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certains de ses pouvoirs.

En application de l'article L 2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des marchés passés en application de la délégation de pouvoirs accordée à Monsieur le Maire, selon laquelle, il peut, pour la durée de son mandat, prendre toute décision concernant **la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalités préalables**, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (tableau ci-joint).

La délégation du Maire concerne également les domaines suivants : les achats et les renouvellements de concessions (tableau ci-joint).

° °
°

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 19 FEVRIER 2015

° °
°

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

1 - Demande de subvention : travaux de restauration du Beffroi de l'Eglise

RAPPORTEUR : M.MOSER

Mes Chers Collègues,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Beffroi de l'Eglise de Sainte-Savine, édifice religieux classé au titre des monuments historiques depuis 1921, nécessite des travaux de restauration du Beffroi et du mode de balancement des cloches.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter des aides financières auprès des institutions et partenaires (DRAC, CG, CR et Fondation du Patrimoine) et propose au Conseil Municipal de solliciter ces aides financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'exposé ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes d'aide financière.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mme Zeltz : Oui M. Le Maire, j'en avais parlé avec M. MOSER à la commission urbanisme. Il y a des statues sur l'église, côté jardin qui sont toutes noircies. J'avais demandé si, à l'occasion, on pouvait aussi étudier la possibilité de les nettoyer.

M. Moser : On va faire un chiffrage et on va voir ce que cela donne, si cela est possible ou pas. Pour l'instant, ce n'est pas forcément une priorité. Il faut voir où on en est par rapport à ça.

Mme Zeltz : Oui, il y a pas mal d'aides de la DRAC à ce sujet.

M. Moser : Il faut l'étudier effectivement.

Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE
(Mme MONSUS Anne s'abstient)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	31		1

2 - Demande de déclassement du matériel communal – Cession de matériels réformés

RAPPORTEUR : M.MOSER

Mes Chers Collègues,

Je vous propose, conformément à l'instruction comptable M14, de sortir de l'actif les biens ci-joints réformés, vendus, perdus ou détruits au 31 décembre 2014 (voir tableau annexé).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu l'instruction comptable M14 ;
- Approuve l'exposé ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la cession de matériel communal.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mme Monsus : Je voudrais savoir quelles sont les modalités de la cession. Est-ce que cela passe par les Domaines ou s'agit-il de rachats directs par des agents ? Est-ce qu'il y a un remplacement de 1 pour 1 pour le matériel ? Il y a pas mal de tondeuses, tronçonneuses, etc... Et également, je me demande pourquoi on se sépare du podium avec toiture ?

M. Moser : C'est un podium qui n'est plus du tout dans les normes de sécurité. C'est un vrai problème. Il est dangereux car il n'a pas de protection spécifique par rapport aux normes pour les spectacles, notamment pour les spectacles des enfants. Donc, nous nous en séparons. Concernant les matériels, ils ne sont pas forcément remplacés 1 pour 1. Cela dépend de l'évolution, de l'activité, des besoins, de l'évolution des techniques. Ce n'est pas du tout une opération égale. En ce qui concerne la cession, il y a différentes formes. Cela peut passer par les Domaines, par une mise à disposition sur Le Bon Coin, être proposé au personnel...

M. Le Maire : C'est du matériel en bout de course.

M. Moser : Ce sont pour la plupart des matériels qui ne sont plus utilisables. Quand on voit le matériel qui est utilisé par les agents, c'est loin d'être du matériel systématiquement neuf. On essaie d'utiliser au mieux ces matériels. En ce qui concerne les véhicules comme l'AX, c'est un véhicule qui peut poser des problèmes de sécurité pour les gens qui l'utilisent. On le remplace par un véhicule acheté au Conseil Général, qui est en meilleur état, pour faire un moindre coût au niveau des finances publiques. Voilà, pour être un peu plus précis dans les réponses, l'état d'esprit qui nous anime. Par contre, lorsqu'il s'agit de propreté urbaine, c'est un investissement sur un camion électrique qui n'a plus rien à voir avec cela.

M. Capozzoli : Lors de la commission urbanisme, j'avais évoqué le souhait de mettre une valorisation, au moins résiduelle, voir zéro, dans le cadre d'une valorisation marchande. Elle n'y figure pas mais j'avais indiqué que cela serait bien, quand on a ce genre de cession, qu'il y ait au moins une valorisation sur chaque matériel. Je sais qu'il y en a pour une fortune, mais je pense que cela serait un plus.

M. Le Maire : Pour les matériels qui seront cédés au personnel, nous vous dirons à quelle hauteur nous les avons cédés.

M. D'Hulst : Pour le podium des scolaires, il y aura un remplacement du podium?

M. Moser : Non, parce qu'il y a la remorque qui est conforme et assez pratique et il y a un autre podium plus bas qui peut s'installer avec les garanties nécessaires. On ne va pas réinvestir dans un podium de cette taille qui serait considérable.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

3 - FISCALITE – IMPOTS LOCAUX – TAUX 2015

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes Chers Collègues,

Comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, puis du vote du budget primitif pour 2015, dans un contexte marqué notamment par la diminution de la dotation globale de fonctionnement au titre de la participation au redressement des comptes publics, l'équilibre du budget nécessite une hausse du produit de la fiscalité locale, en sus du plan d'économie mis en œuvre.

Par suite, il convient de fixer les nouveaux taux d'imposition applicables en 2015.

Je vous propose d'augmenter de 6% les taux appliqués en 2014 et de les fixer comme indiqué ci-dessous.

	RAPPEL DES TAUX VOTES EN 2014	PROPOSITIONS 2015
Taxe d'habitation	15,47 %	16,40 %
Foncier bâti	24,61 %	26,09 %
Foncier non bâti	36,76 %	38,97 %

o o
o

M. Marandet : Je voulais tout d'abord vous apporter une information qui concerne le budget 2015 car depuis quelques jours nous avons reçu les notifications des diverses dotations, en particulier la Dotations Globales de Fonctionnement (DGF), dont vous connaissez tous l'évolution annoncée. Dans notre budget primitif nous avons inscrit 1 568 000€, la

dotation s'élève à 1 562 867 €, c'est-à-dire un différentiel négatif de 5 133€. C'est malgré tout, par rapport à la dotation de 2013, une diminution d'environ 297 000€. C'est en gros les sommes que nous attendions, je ne dis pas que nous espérons. Pour ce qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), nous avons inscrit au Budget Primitif (B.P.) 175 000€ et nous sommes dotés de 174 847€. Ceci était pour votre information.

Sur la fiscalité, dans notre Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB), et dans le budget primitif voté au mois de décembre, nous avons inscrit au titre des recettes fiscales 5 498 000€, c'est-à-dire une hausse estimée alors à 6%. Le produit fiscal attendu tel que notifié par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFP), en tenant compte des bases prévisionnelles pour 2015 et des taux actuellement appliqués, nous conduit à un montant de 5 172 870€. Vous avez un dossier annexé sur l'état des notifications. Il y a donc un différentiel de 325 130€.

Sur l'évolution des bases :

- Taxe d'Habitation (TH) : bases effectives 2014 : 12 429 103€

bases prévisionnelles 2015 : 12 588 000€

Soit une hausse de 158 897€, c'est-à-dire 1,30%, dont une part importante de 0.9% de revalorisation légale des bases et pour le reste c'est l'évolution dynamique des bases (constructions nouvelles). L'évolution est faible. Elle est due en partie à une modification contenue dans la loi de finances rectificative pour 2014 qui a abaissé le revenu fiscal de référence et, par suite, a exonéré davantage de personnes de la TH. C'est une mesure qui est générale et donc qui n'est pas spécifique à Sainte-Savine.

Pour vous donner un ordre d'idée, en 2014, les bases exonérées en TH étaient de 1 180 000€ et en 2015 de 1 397 160€, soit un différentiel d'environ 217 000€. Ces bases sont, en partie seulement, compensées par l'Etat.

-Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : bases effectives 2014 : 12 687 599€

bases prévisionnelles 2015 : 12 925 000€

Soit une hausse d'environ 237 400 €, c'est-à-dire 1,90%. On a toujours la revalorisation légale de 0.9% et le reste c'est l'évolution naturelle des bases.

-Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) : bases effectives 2014 : 121 528€

bases prévisionnelles 2015 : 121 500€

Elle n'évolue pas.

Je voulais vous rappeler une spécificité savinienne pour ce qui concerne les bases. C'est l'abattement général à la base pour la Taxe d'Habitation de 15%. C'est une mesure que peu de communes ont mis en œuvre. Elle est appliquée à Sainte-Savine depuis 1980. Elle représente un manque à gagner de 300 000€ à peu près pour la commune. Je précise, pour que cela soit clair dans l'esprit de tout le monde, que cet abattement est maintenu. Il n'est pas question de le remettre en cause. C'est une mesure qui est favorable aux Saviniens car les abattements portent aussi bien sur la part communale que sur la part intercommunale.

Globalement, nous avons des bases qui évoluent peu, qui sont comparativement un peu plus faibles que la moyenne. Cela est dû à l'ancienneté du patrimoine savinien avec des immeubles qui sont classés dans des catégories un peu faibles. Pour vous donner quelques ratios de comparaison.

Pour la Taxe d'Habitation, la base moyenne /habitant est de 1 173€ et 1362€ dans notre strate de référence.

Pour le Foncier Bâti, la base moyenne /habitant est de 1 176€ et 1261€ dans notre strate de référence.

Par suite, le produit fiscal moyen par habitant est lui aussi plus faible. Ce sont les données 2013.

Par exemple, la TH était de 181 €/habitant en 2013, contre 214€ dans la strate. En FB, on est dans la moyenne avec 289€ pour Sainte-Savine, contre 287€ dans la strate de référence.

Ces éléments font que le potentiel fiscal communal n'est pas utilisé pleinement. Il est de 0,9. Cet élément n'est pas neutre. Il montre que la fiscalité à Sainte-Savine est à un niveau tout à fait réaliste et cela nous pénalise au niveau de la DGF. L'Etat considère que, puisqu'on n'utilise pas au maximum notre potentiel fiscal, il n'a pas à nous aider. Nous touchons donc moins de DGF que si nous avons un potentiel fiscal utilisé à plein.

Je voulais vous donner ce contexte. Il sert aussi d'explication à la décision que nous avons prise au moment du budget, d'augmenter la fiscalité, pour la porter à un niveau qui reste moyen par rapport aux communes qui nous sont comparables. C'est pour cela que les taux seront portés en TH de 15,47% à 16,40%, en TFB de 24,61% à 26,09% et en TFNB de 36,76% à 38,97%. C'est la hausse de 6% qui était envisagée au moment du vote du B.P. et qui se concrétise

ici. L'application de ces taux aux bases prévisionnelles telles qu'elles nous sont notifiées, produiront un produit fiscal de 5 483 912€, c'est-à-dire un différentiel négatif par rapport à notre Budget Primitif de 14 088€, puisque nous avons tablé sur un produit de 5 498 000€. En revanche, les compensations attendues de l'Etat pour les exonérations de TH avaient été inscrites au BP pour 196 000€. Elles seront en réalité de 214 972€. Le différentiel est positif de 18 972€, si bien qu'en net on a un surplus de recettes de « 4 884€ » par rapport à notre Budget Primitif. Avec les hausses d'impôts, j'ai fait quelques simulations pour vous montrer quel sera le poids de cette revalorisation. J'ai pris quelques situations particulières avec une valeur locative inférieure à la moyenne, une autre correspondant à la moyenne et une supérieure à la moyenne communale avec différentes situations familiales puisque les personnes à charges sont prises en compte dans la T.H.

Ex : T.H. pour une personne qui a une valeur locative inférieure à la moyenne, sans personne à charge, le surcoût sera de 1€. Ce sont des moyennes. Pour la T.F., le surcoût est de 5€, soit 6€ pour l'année.

T.H. pour une personne qui a une valeur locative correspondant à la moyenne, sans personne à charge, le surcoût sera de 26€. Pour la T.F., le surcoût est de 24€, soit 50€ globalement pour l'année.

T.H. pour une personne qui a une valeur locative supérieure à la moyenne, sans personne à charge, le surcoût sera de 56€. Pour la T.F., le surcoût est de 48 €, soit 104€ globalement pour l'année.

Pour un foyer avec 2 personnes à charge, la simulation est la suivante :

Ex : T.H. pour une personne qui a une valeur locative inférieure à la moyenne, pour 2 personnes à charge, le surcoût sera de 0€. Ce sont des moyennes. Pour la T.F., le surcoût est de 5€, soit 5€ pour l'année.

T.H. pour une personne qui a une valeur locative correspondant à la moyenne, pour 2 personnes à charge, le surcoût sera de 20€. Pour la T.F., le surcoût est de 24€, soit 44€ globalement pour l'année.

T.H. pour une personne qui a une valeur locative supérieure à la moyenne, pour 2 personnes à charge, le surcoût sera de 51€. Pour la T.F., le surcoût est de 48 €, soit 99€ globalement pour l'année.

Voilà quelques éléments de contexte qui environnent cette décision de revaloriser les taux.

M. Le Maire : Merci Bernard pour cette intervention très précise. Avez-vous des questions ?

Mme Zeltz : Ce n'est pas une question mais une intervention. Monsieur le Maire, vous comprendrez aisément que les élus du groupe Avenir Savinien ne voteront pas l'augmentation des taux d'imposition que vous présentez ce soir, même s'ils sont très bien présentés.

Je n'ai pas besoin non plus de faire de grands discours, puisque les Saviniens se sont exprimés le 22 mars dernier. J'en profite pour les remercier chaleureusement.

En vous plaçant en 3^{ème} position, le soir du 1^{er} tour, ils vous ont disqualifié pour le second tour. La politique que vous menez à Sainte-Savine est à l'image de celle du Gouvernement actuel, les électeurs vous sanctionnent de la même manière.

Après des années de gestion hasardeuse, et face aux difficultés que connaissent aujourd'hui toutes les collectivités locales, Sainte-Savine est l'une des premières villes à augmenter les impôts en 2015 (et la seule des villes de + de 10 000 habitants de notre Département) à faire ce choix. Acculé dès la 1^{ère} année de ce nouveau mandat, vous avez choisi la solution de la facilité.

Mais en 2016 et surtout en 2017, comment allez-vous faire ? Je crains que la méthode, si simple sur le papier, vous incite à récidiver N'oubliez pas que vos habitants subissent eux aussi la crise de plein fouet.

« La Ville aux multiples services », comme vous aimiez le souligner il n'y a pas si longtemps, a déjà perdu sa piscine, bien que les Saviniens assurent toujours la maintenance (ils paient pour un service qu'ils n'auront plus, c'est du jamais vu à part dans les émissions de Julien Courbet).

Je sais que M. Moser va faire la tête, il n'aime pas que j'évoque le sujet, mais je ne lâcherai rien sur ce dossier, tant que je ne saurai pas clairement ce que va devenir cette structure municipale ... Donc si vous avez des informations, nous sommes intéressés.

Je profite aussi de l'occasion de pouvoir m'exprimer publiquement au Conseil Municipal, puisqu'au moment des questions c'est toujours difficile, pour vous remercier M. le Maire de nous donner enfin accès à un local de l'opposition (cela aura mis un an, mais il est vrai qu'à Sainte-Savine, nous n'avons pas la même notion du temps qu'ailleurs).

Merci aussi de me permettre de pouvoir, enfin, assurer des permanences à la Mairie, le 1^{er} samedi de chaque mois (courrier de Mme Finet du 7 avril 2015). Je l'ai promis aux Saviniens et nous le ferons.

Je souhaite aussi tenir, sur ces mêmes créneaux du Samedi, une permanence de Conseillère départementale. La Commune des Noës-près-Troyes et celle de Troyes ont donné leur accord de principe, se satisfaisant de cette possibilité offerte à leurs habitants, j'espère qu'il en sera de même ici, à Sainte-Savine pour le bénéfice de vos habitants.

Mme Monsus : Ce que je remarque, c'est que lors de la campagne municipale, vous mettiez en avant une situation financière saine liée à la capacité du Maire à bien gérer les finances de la commune et vous indiquiez que l'équilibre ainsi maintenu laissait des marges de manœuvre pour garder le cap et mener à bien les orientations du prochain mandat. Depuis le début de cette mandature, les hausses succèdent aux hausses. Elles touchent plus durement les familles aux faibles revenus et portent même atteinte au principe de l'école gratuite notamment. Faire du périscolaire payant, désolée, mais ce n'est pas une mesure qui nous convient. Les arguments étaient bien, comme l'avait démontré Jean-Luc Sautreau, pure communication électoraliste. Je voterai donc contre cette augmentation.

M. D'Hulst : Monsieur le Maire, nous voterons contre ce rapport car nous considérons que la situation économique actuelle ne permet pas aux collectivités locales de reporter sur le contribuable le poids des économies qu'elles auraient dû réaliser depuis plusieurs années. Nous vous avons interpellé de nombreuses fois dans cette assemblée pour vous préparer à la situation que nous connaissons tous. Vous décidez une nouvelle fois d'augmenter les impôts sans vous soucier des difficultés de nos concitoyens. Nous sommes la seule commune de la strate dans notre Département, celle que vous appréciez tant M. Marandet pour vos références, à augmenter l'ensemble de la fiscalité communale de près de 6%. Une nouvelle fois c'est cette France qui travaille, qui a force de courage et de volonté, réussit à se payer sa résidence principale, qui sera taxée. Comme une punition d'avoir travaillé et géré au plus près son budget familial. Car c'est cette population qui, une nouvelle fois, sera la plus touchée. Nous, qui habitons Sainte-Savine, depuis de nombreuses années savons que notre Ville est constituée de nombreuses petites maisons que certains n'ont pu acquérir qu'après beaucoup d'efforts. Aujourd'hui le « ras le bol » fiscal touche tous ces petits propriétaires ou ces retraités qui ont économisé toute leur vie et qui aujourd'hui ne peuvent plus assumer leur logement. Mais votre politique ne touche pas seulement ces propriétaires privilégiés. C'est bien l'ensemble des contribuables qui sera sollicité. Même le gouvernement que vous défendez a pris conscience du poids invraisemblable que notre pays fait peser sur le contribuable. J'espère que l'ensemble de votre équipe prendra conscience du poids de toutes ces taxes que vous faites peser sur les propriétaires.

M. Marandet : J'apporterai quelques précisions à vos interventions. Sur la suppression fiscale, les strates, ce n'est pas ce que j'apprécie le plus dans la vie, mais c'est au moins un point de repère qui est moins subjectif que votre posture d'opposant. Je vais quand même vous rappeler quelques chiffres sur la fiscalité locale. La part de fiscalité locale par habitant à Sainte-Savine en 2013 était de 476 €. Elle était dans la strate, je suis désolé de revenir à cela, de 511€. Je peut vous citer d'autres Villes, proches de nous, qui ont des cotisations moyennes beaucoup plus élevées.

M. D'Hulst : 6% M. Marandet .

M. Marandet : Oui, 6%. Je sais que c'est beaucoup. C'est une décision qui n'a pas été prise facilement et sans débats. C'est une décision que nous avons prise parce qu'il y a un constat. Je sais que la gestion antérieure est souvent mise en cause. Je vais encore vous donner quelques éléments. Les produits de fonctionnement par habitant à Sainte-Savine en 2013 étaient de 1 018€, contre une moyenne de 1 337€. En moyenne, vous voyez qu'on a des recettes moins élevées que des Communes qui nous sont comparables. C'est vrai en matière de fiscalité, c'est vrai en matière de DGF. La DGF/habitant est de 197 € à Sainte-Savine, contre 236€ en moyenne. On a quand même, en moyenne, des produits inférieurs à des communes qui nous sont comparables. On a aussi, je vais peut être vous surprendre, des charges qui sont inférieures aux autres communes. Globalement, les charges de fonctionnement /habitant à Sainte-Savine sont de 964€, contre 1 204 € en moyenne. Je constate ces chiffres là. C'est vrai que la situation financière n'est pas simple. Elle n'est simple dans aucune commune actuellement, mais c'est dû, principalement, au fait que nos recettes sont inférieures à celles des communes qui ont des activités et des services comparables. La situation délicate de Sainte-Savine, c'est que les capacités d'autofinancement sont moindres pour ces raisons là. Les charges sont contenues et les recettes sont inférieures à la moyenne. Cette nécessité d'augmenter la fiscalité c'est aussi pour rétablir cet équilibre. On reste malgré tout à un niveau de fiscalité qui est tout à fait dans la norme. Ce n'est pas plaisant d'augmenter les impôts. On ne le fait pas de gaité de cœur ou par dogmatisme. C'est une réalité. Je vous donne des éléments que vous pouvez contester mais ils sont objectifs.

M. Le Maire : Une petite précision à Mme Monsus car vous n'étiez pas là à ce moment là, et ceux qui vous ont conduit à cette place ne vous l'ont sûrement pas dit, mais en ce qui concerne le périscolaire, nous étions fortement incité à pratiquer un tarif, qui est dérisoire de quelques centimes d'euros de l'heure, pour nous permettre de toucher des subventions de la CAF qui ne sont pas neutres. Elles nous ont permis d'avoir des recettes supplémentaires non négligeables.

M. Marandet : Vous nous reprochez de ne pas avoir fait d'économies. Ce n'est pas le but d'une collectivité publique de collecter de l'impôt pour faire de l'économie. Ce serait un détournement de l'impôt. L'impôt est fait pour faire face aux dépenses. Une commune n'a pas vocation à faire de l'économie.

M. Moser : Je voulais simplement apporter une réponse à Mme Zeltz concernant la sollicitation qu'elle m'a faite directement. En ce qui concerne la piscine, je ne fais pas la tête. J'estime que vos questions sont tout à fait légitimes dans votre statut de membre de l'opposition et que votre préoccupation rejoint la nôtre là-dessus. Par contre, là où je ferai plutôt la tête, c'est l'amalgame politique que vous faites ensuite entre les élections départementales et les problématiques communales. C'est un amalgame dont vous avez pas mal abusé pendant la campagne. Là par contre, j'aurais tendance à faire la tête.

Mme Zeltz : Je crois que l'amalgame, les Saviniens, eux, ne l'ont pas fait. Ils vous ont répondu clairement comme ils ont répondu clairement sur l'ensemble des départements français. C'est bien une sanction et je comprends que vous le viviez mal mais c'est la politique. La gestion Savinienne a aussi bien été repérée depuis un an et les Saviniens ne s'y sont pas trompés.

M. Le Maire : C'est votre interprétation.

Mme Zeltz : C'est celle des Saviniens aussi.

M. Moser : C'est votre stratégie. Elle vous appartient. Vous montez même au niveau national. Simplement aujourd'hui, restons au niveau des affaires communales et ne faisons pas trop d'amalgame facile car on a connu d'autres périodes.

Mme Monsus : Ce qui m'ennuie un peu plus, car effectivement les arguments de M. Marandet sont détaillés et forts à propos, mais ce qui m'ennuie c'est que ces arguments là, vous auriez pu les développer pendant votre campagne. Personne n'a dit qu'il fallait augmenter la fiscalité au moment de la campagne municipale. Cela aurait été un point intéressant. Les Saviniens se seraient peut-être prononcés différemment d'un côté ou d'un autre. Moi c'est plus sur cela, car après, le fond des choses tel que vous nous l'expliquez, est mathématique. Vous saviez que la fiscalité était faible, à vos dires, et donc il fallait en avertir les Saviniens qu'ils paieraient dès que vous auriez votre 3^{ème} mandat M. Le Maire.

M. Le Maire : Et l'incidence de la réduction des dotations de l'Etat, elle a été relevée par l'Association des Petites Villes de France, qui regroupe les collectivités de 5 000 à 25 000 habitants ; Dans une communication récente, ils estiment qu'à ce train là, avant 2017, les communes de cette strate seront tenues d'augmenter les impôts de 6,6% sinon leur endettement croîtra de 5,8%. Donc, on est dans un contexte général qu'il ne faut pas oublier.

Mme Monsus : Oui, mais le contexte général, vous le connaissiez dès la campagne électorale. Si vous passez la main à la Droite, se sera la même chose car votre politique est la même.

Mis aux voix, le rapport est adopté à LA MAJORITE

(Mme ZELTZ Anne-Marie, M. MENERAT Thierry, Mme SIMON Véronique, M. CAPOZZOLI Bruno, Mme ROY Nathalie, M. D'HULST Karl (pouvoir de Mme MALAUSSENA Capucine), M. HARTMANN Jean-Michel, Mme MONSUS Anne votent contre)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	23	9	

4 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE SAINTE-SAVINE

RAPPORTEUR : M. MOSER

Mes Chers Collègues,

L'Association Foncière de Remembrement de Sainte-Savine (A.F.R) est soumise à l'obligation de transmission de ses flux comptables par le biais du protocole d'Echanges standard PES V2 depuis le 1er janvier 2015.

Ne disposant pas des moyens matériels nécessaires, l'A.F.R. a sollicité la commune afin que celle-ci exécute cette prestation à sa place.

Je vous propose d'adopter le projet de convention, joint en annexe, qui définit les modalités d'exécution de cette prestation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- ADOPTE le projet de convention joint en annexe ;
- PREND ACTE que la participation demandée à l'Association Foncière de Remembrement de Sainte-Savine s'élève pour l'année 2015 à 600 € ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à l'exécution des prestations prévues dans la convention.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mme Monsus : Je voulais savoir la base de l'estimation. On a 600€ et en commission vous avez dit que l'année d'après cela serait moins. Y a-t-il un taux horaire ? Sait-on le temps de travail que cela impliquera?

M. Marandet : Ce montant a été négocié avec le Président de l'association. Il correspond, pour cette année en cours, aux travaux supplémentaires de mise en place du dispositif car il nous faut paramétrer des logiciels. Il y a un temps humain à passer aussi pour la préparation, les relations avec l'association. Ce qui a été dit en commission c'est que ce montant est susceptible d'être révisé les années suivantes où nous serons en vitesse de croisière, où certains travaux ne seront pas renouvelés.

Mme Monsus : Vous avez estimé le temps que cela prenait ?

M. Marandet : Oui, enfin, nous n'avons pas fait une estimation avec une balance de pharmacien. Ca a été une discussion avec l'association qui, au final, est satisfaite de cette situation là, car elle la soulage de beaucoup de travaux et d'investissement. Apparemment, ils ne sont pas équipés en informatique, ils n'ont pas de personnel efficace pour ce genre d'opération. Si vous voulez, tout le monde s'y retrouve dans cette opération, et le coût, semble tout à fait supportable pour l'association.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

5 - VERSEMENT D'UNE INDEMNITE POUR LE DOMMAGE SUBI PAR MONSIEUR OLIVIER GOBERT LORS D'UNE PRESTATION EN FAVEUR DU SECTEUR JEUNES DU CENTRE SOCIAL

RAPPORTEUR : MME FINET

Mes Chers Collègues,

Le 4 mars 2015, un agent de la Ville de Sainte-Savine a, pendant la réalisation de la prestation pour laquelle l'entreprise de M. Olivier GOBERT, sise 23 rue Saint Exupéry à Pont Sainte Marie (10150), a été retenue (réalisation d'un court-métrage avec le secteur « Jeunes » du Centre Social), accidentellement détruit, lors d'une manœuvre de véhicule, une tête de fixation du trépied supportant la caméra.

Etant donné que le montant du rachat de la tête de fixation du trépied est d'un montant inférieur à 300 € HT, il convient de l'indemniser pour le dommage subi à hauteur de **153,80 € TTC** somme correspondant au dommage subi par l'entreprise de M. Olivier GOBERT.

A titre informatif, la Ville de Sainte-Savine ne souhaite pas déclarer ce sinistre auprès de son assureur au motif que le taux de sinistralité de la Ville est déjà élevé et qu'il convient de le faire baisser car les contrats d'assurances arrivent à échéance au 31/12/2015.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une indemnité à M. Olivier GOBERT d'un montant de **153,80 € TTC**.

◦ ◦
◦

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mme Monsus : Oui, vous faites état d'un taux de sinistralité élevé. Cela retentit effectivement sur les primes d'assurances. Est-ce que vous savez quels sont les sinistres et quelles sont les mesures prises pour les éviter ?

M. Le Maire : Effectivement, il y a tous les accidents de la vie courante, du fonctionnement d'une collectivité, des voitures, du matériel, des dégâts que l'on subit, etc... Tout cela a un coût pour l'assurance. A chaque fois, on renégocie et c'est vrai que les assurances ne font pas de philanthropie. On est donc conduit à adopter cette méthode. Effectivement, il y a des consignes sur la sécurité, la conduite des agents, etc... mais il y a des impondérables, des incontournables qui nous tombent dessus comme tout un chacun comme un incendie, un dégât des eaux. C'est récurrent dans le fonctionnement d'une collectivité ou d'une activité quelconque.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

6 - INDEMNISATION D'ASSURANCE

RAPPORTEUR : M. BIENAIME

Mes Chers Collègues,

L'indemnité d'assurance de la société GROUPAMA s'élève 317,08 € pour le bris de glace à l'Ecole de Musique de Sainte-Savine, occasionné accidentellement par une personne ayant loué les lieux.

L'indemnité d'assurance de la société GROUPAMA s'élève 289,12 € pour les réparations effectuées pour remplacer le potelet et les dalles endommagées devant le parvis de l'Eglise de Sainte-Savine par un automobiliste ayant accidentellement percuté les biens endommagés.

L'indemnité d'assurance de la société Civis Protection Juridique s'élève à 1 795,18 € pour l'indemnisation des frais de procédure dans le cadre du contentieux relatif à l'expulsion d'un locataire, au 71 rue Jean Renoir à SAINTE-SAVINE.

L'indemnité d'assurance de la société SMABTP s'élève à 3 084 € pour les malfaçons de la dalle incendie (non résistance suffisante de la dalle incendie au feu) de la Maison des Viennes, sise au 50 rue Paul Doumer à Sainte-Savine. Ces malfaçons ont été occasionnées par l'entreprise Gros œuvre lors de la construction du 4^{ème} bâtiment au Centre de Loisirs F. Dolto.

L'indemnité de sinistre de la société Vinicole de Charrey s'élève à 128,92 € TTC pour un arceau métallique endommagé sur le parking Josette Boyé à Sainte-Savine par un camion de livraison de ladite société.

L'indemnité de sinistre de Madame Josette Cousin s'élève à 151,73 € TTC pour un plot endommagé devant le rond-point de l'Eglise de Sainte-Savine.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter les indemnités de sinistres correspondantes.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

7 - Mise à jour du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes Chers Collègues,

L'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Il convient d'ouvrir :

- 1 poste d'Attaché territorial à temps complet à compter du 15 avril 2015.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de :

- mettre à jour le tableau des effectifs conformément aux dispositions ci-dessus ;
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget communal.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mme Monsus : Je voudrais savoir la catégorie dans la grille indiciaire pour ce poste là.

M. Le Maire : C'est catégorie A.

M. Marandet : C'est en réalité une régularisation d'un poste qui existait au tableau des emplois, qui a été radié par erreur. C'est le rétablissement d'une situation erronée.

M. Le Maire : Ce n'est pas une embauche. Ce n'est pas une création de poste.

Mme Monsus : Mais c'est une catégorie A.

Mme Zeltz : Je voulais savoir combien il y avait de postes d'attachés à la mairie de Sainte-Savine.

M. Le Maire : On vous donnera le détail mais de mémoire il y en a 7 ou 8.

Mme Zeltz : Peut-on savoir dans quels services sont nommées ces personnes ?

M. Le Maire : Oui, il y a en a à la communication, aux finances, aux ressources humaines.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

8 - Règlement d'heures supplémentaires au-delà des 25 heures par mois

RAPPORTEUR : M. MARANDET

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 15 décembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé le règlement des heures supplémentaires sous la forme d'IHTS (indemnité horaire pour travail supplémentaire). Cependant ce règlement est plafonné à 25h par mois. Or, certains services peuvent être amenés à devoir réaliser ponctuellement des heures supplémentaires au-delà de 25 par mois.

Ces services sont : l'état-civil à l'occasion des élections et des permanences état-civil, le service technique lors des interventions dans le cadre d'astreinte ainsi que pour assurer les manifestations successives, les accueils de loisirs en cas de séjour extérieur notamment.

Le Comité Technique Paritaire avait été saisi de cette question et avait émis un avis favorable le 23 juin 2011 au règlement des heures au-delà de 25h par mois, comme le prévoit le décret n°2002-60 du 16 janvier 2002.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande :

- d'autoriser le règlement d'heures supplémentaires au-delà de 25 heures par mois pour les cadres d'emploi relevant de la filière administrative, technique et animation ;
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget communal.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ? C'est une régularisation là aussi.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

9 - Location gratuite des cartes à La Noue Lutel

RAPPORTEUR : MME FINET

Mes Chers Collègues,

Suite à la mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès au COSEC de La Noue Lutel, la Commission Culture, Animation, Sport propose la location annuelle des cartes d'accès aux Présidents des associations au prix de 3 € par carte (délibération du Conseil Municipal séance ordinaire du jeudi 19 février 2015 - Rapport N°14).

Etant donné qu'il ne reste que 4 mois pour finir la saison sportive, la Commission Culture, Animation, Sport propose la gratuité de la carte d'accès jusqu'au 15 juillet 2015.

Les cartes sont au nom de l'association et sont valables jusqu'au 15 juillet 2015, date à laquelle les cartes devront être retournées au service des Sports pour effectuer leur reprogrammation et procéder à la nouvelle location.

En cas de perte ou de vol, le prix de remplacement de la carte est de 30 €.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- accepter ce qui est annoncé ci-dessus,
- autoriser M. Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toute pièce utile.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

M. D'Hulst : Juste une précision M. Le Maire par rapport à cela. Où en sont les travaux effectifs du COSEC ? Sont-ils finis dans leur globalité ?

M. Feugé : Concernant les problèmes de badges, tout cela est terminé par contre concernant les travaux, Alain as-tu des éléments plus récents ?

M. Moser : Les travaux sont terminés. On a bien sûr quelques ajustements de fin de travaux. Il y a des choses à roder. Cela nous a même amené à faire quelques interventions en régie. En ce qui concerne les badges, ça fonctionne. On a relevé un problème informatique qui nous a permis de régler les problèmes que cela a posé dans l'usage au début. On arrive sur une période qui est beaucoup plus normale.

M. Le Maire : On prépare une manifestation pour inaugurer cet établissement dans lequel 1 500 000€ HT ont été mis par les contribuables Saviniens et qui permet de livrer un établissement dans des normes tout à fait acceptables et intéressantes.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

10 - Travaux de sécurisation du terrain d'honneur dans le cadre d'un classement fédéral-Subvention accordée par la Commission du Fonds d'Aide au Football Amateur

RAPPORTEUR : M. FEUGE

Mes Chers Collègues,

Afin de permettre le développement de la pratique du football à Sainte-Savine, la Mairie a décidé de sécuriser le terrain d'honneur dans le cadre d'un classement fédéral.

Le montant des travaux de la clôture du terrain d'honneur et de la main courante s'élève à 9 319 € TTC.

Suite à une demande de subvention à la Fédération Française de Football, celle-ci accorde à la Mairie de Sainte-Savine une subvention d'un montant de 2 500 € TTC.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous demande de :

- solliciter la ligue Champagne-Ardenne pour le versement de la subvention de 2 500 € TTC,
- solliciter l'aide financière d'autres partenaires financiers susceptibles de participer au financement des travaux,
- autoriser Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces utiles.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mme Monsus : Quand on parle d'un classement fédéral, normalement, il y a des normes. Tout le reste est-il aux normes ? Ne restait-il que la clôture à faire ?

M. Feugé : Oui, cela fait partie des engagements de M. Le Maire vis-à-vis de ce club.

Mme Monsus : Cela veut dire que tout le reste est aux normes ? Les vestiaires, l'éclairage ?

M. Moser : Les vestiaires ont été refaits et sont acceptés par la Fédération Française de Football. Il y a une dérogation compte tenu qu'il y avait 5m² de différence de superficie par rapport aux normes. En ce qui concerne la mise aux normes sécurité du stade lui-même, il y avait la clôture et il y a la main courante avec les panneaux, qu'on nous a volé d'ailleurs il y a quelques temps, et pour lesquels on a déposé plainte car ils sont très attractifs pour un certain nombre de gens. Nous sommes au taquet vis-à-vis des normes. Il est à souhaiter maintenant que l'équipe reste au niveau fédéral.

M. Le Maire : C'est un terrain d'une excellente qualité et qui est envié. Il nous arrive parfois d'accueillir des équipes de l'ESTAC compte tenu de cette pelouse qui est très remarquable.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

11 - PROTECTION FONCTIONNELLE AU BENEFICE D'UN AGENT DE LA VILLE DE SAINTE-SAVINE : RODOLPHE LAHAYE

RAPPORTEUR : MME JOUILLE

Mes Chers Collègues,

Monsieur Rodolphe LAHAYE, brigadier-chef de la Police Municipale de Sainte-Savine a fait l'objet de menaces de mort dans l'exercice de ses fonctions. Les faits se sont déroulés le 16 février 2015 à 15h15 suite à un procès-verbal de contravention pour stationnement irrégulier. Le conducteur du véhicule en infraction, garé devant le 22 rue Aristide Briand, s'en est violemment pris à M. LAHAYE.

Le conducteur du véhicule a été interpellé et placé en garde à vue. Une audience du tribunal correctionnel aura lieu courant mai 2015.

En raison de la gravité des faits, M. LAHAYE a sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Aussi, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le principe du recours à la protection fonctionnelle au bénéfice de M. Rodolphe LAHAYE ;
- Signer tout document relatif à ce dossier.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

12 - ENFANCE VIE SCOLAIRE – Tarifs et Règlement Intérieur ACM périscolaire, extra scolaire et restauration scolaire

RAPPORTEUR : MME FINET

Mes Chers Collègues,

Suite à la réorganisation des services Enfance Jeunesse, nous devons créer le règlement intérieur des ACM périscolaire, extra scolaire et de la restauration collective du Pôle Enfance (cf. : annexe).

Aussi, Mes Chers Collègues, vu l'énoncé ci-dessus, je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le règlement intérieur des ACM périscolaire, extra scolaire et de la restauration collective du Pôle Enfance
- De signer tout document nécessaire.

o o
o

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

Mme Monsus : J'ai lu à un moment dans le règlement intérieur que l'enfant serait remis à la police municipale en cas d'absence des parents. Cela me semble extrêmement violent pour l'enfant. Je voulais savoir exactement dans quelles circonstances cela se passait si c'était à 9h du soir.

M. Le Maire : Ce qui est extrêmement violent, c'est que des parents oublient de venir chercher leurs enfants.

Mme Monsus : Ce n'est pas forcément un oubli. J'ai été parent et je sais que parfois on peut se trouver dans des situations extrêmement difficiles.

Mme Finet : C'est vraiment très exceptionnel. Cela m'est arrivé une fois où on a eu un enfant, qui, à 9 h du soir était toujours avec nous et nous n'arrivions à joindre personne. Les numéros sur les fiches ne répondaient pas. C'est vraiment exceptionnel, on essaie avant tout de trouver d'autres solutions, mais il faut que ce soit dans le règlement pour avoir cette possibilité. Une fois, c'est arrivé quand un agent est décédé et la petite nous est restée sur les bras. On a vraiment essayé de la garder mais on n'a pas eu la possibilité de faire autrement que de la confier à la police municipale.

M. Le Maire : C'est très exceptionnel.

Mme Monsus : Oui, c'est exceptionnel mais comme cela est écrit dans le règlement intérieur.

Mme Finet : C'est vraiment exceptionnel et on essaie vraiment de ne pas en avoir besoin.

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Mes chers Collègues,

L'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984 précise que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ».

Pour pallier au remplacement d'un agent en congé longue maladie depuis 2 ans, il est fait appel à des agents contractuels pour remplacement de titulaire indisponible. Faisant face à des remplacements successifs et afin de stabiliser l'effectif, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2015.

Aussi, mes chers collègues, je vous demande de :

- mettre à jour le tableau des effectifs conformément aux dispositions ci-dessus,
- autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes pièces utiles,
- dire que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent sont inscrits au budget communal.

o o
o

Mis aux voix, le rapport est adopté à L'UNANIMITE

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.
	32		

M. Le Maire : Des questions sur ce rapport ?

QUESTIONS DIVERSES

M. Menerat : Une Ville amie des enfants, partenaire de l'UNICEF, est une collectivité qui se caractérise par la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des 0-18 ans. Elle place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant.

En devenant « Ville amie des enfants », la collectivité entre dans un réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques et des innovations sociales. Les membres du réseau bénéficient également de nombreux outils disponibles sur le site www.villeamiedesenfants.fr et www.unicef.fr (newsletter, outils de communication, dossiers pédagogiques, etc...)

Les élections municipales passées, de nombreuses Villes amies des enfants ont exprimé leur souhait de réengager leur commune dans la démarche partenariale avec l'UNICEF France pour les cinq années à venir.

Lancée en mai dernier par une lettre de Michèle Barzach et Jacques Pélissard, adressée à tous les Maires des Villes amies des enfants, la procédure de renouvellement du réseau est en cours. Le délai de dépôt des dossiers de renouvellement des municipalités était fixé au 31 mars dernier.

A ce jour, sur les 246 Villes membres du réseau contactées, une majorité a confirmé sa volonté de s'engager dans la démarche et le nouveau partenariat 2014-2020.

Force est de constater que Sainte-Savine ne souhaite plus faire partie de ce réseau.

Alors qu'en 2012 Sainte-Savine avait pris la décision d'être partenaire Unicef en se voyant attribuer le label « Ville Amie des Enfants », pourquoi aujourd'hui un tel renoncement de la majorité municipale en faveur des enfants?

Mme Finet : Depuis 15 ans, les actions en faveur de la jeunesse sont au cœur du projet politique de la municipalité de Sainte-Savine. Sainte-Savine est connue et reconnue pour la qualité de ses structures d'accueil et des activités proposées aux enfants. Du plus jeune âge à l'adolescence, les jeunes Saviniens et les familles bénéficient d'une offre de service complète et adaptée à leurs besoins.

La Ville de Sainte-Savine s'est intégrée dans le réseau « Ville Amie des Enfants » en apportant toutes ses réalisations, son expérience et son savoir faire dans ce domaine.

Aujourd'hui, nous estimons que ce label n'a pas apporté de réel plus à la Ville en terme d'image et de valorisation de ses actions.

Nous n'avons donc pas souhaité reconduire le partenariat avec l'UNICEF, ce choix n'altérant en rien notre volonté d'œuvrer avec conviction pour la jeunesse, qui reste l'un des axes majeurs de notre politique.

M. Capozzoli : 1/ Depuis près de deux ans, des moloks, installés rue de l'Ouest, occasionnent toujours de nombreuses nuisances (bruits, odeurs, difficultés d'accès, dépôts sauvages). Déjà de nombreux riverains s'étaient plaints des conditions qui avaient précédées leur implantation (absence de concertation, renvoi des responsabilités entre le bailleur, la Commune et le Grand Troyes, mauvaise définition des types de déchets à stocker). Sur ce dernier point, et à l'occasion d'une récente commission urbanisme traitant des implantations des moloks rue Foulon et rue de l'Ouest, j'ai relevé qu'il était fait mention de « dépôts volontaires » et non de « bornes de déchets ménagers et de tri sélectif ». Or, les incidences ne sont pas les mêmes, vous en conviendrez.

Je rappelle ici que les dépôts volontaires concernent uniquement les moloks recevant le papier et le verre. Ces moloks sont implantés dans les quartiers à usage de tous les habitants. Par contre, concernant le tri sélectif (sacs jaunes transparents ou bacs à couvercle jaune) et les ordures ménagères (bacs à couvercle gris ou bordeaux) représentant tout le reste, ils sont stockés généralement dans des containers mobiles chez les particuliers (maison individuelle ou immeuble). Dans ce dernier cas, les résidents sortent les containers et les sacs jaunes sur le trottoir, devant chez eux, le jour de la collecte.

Aussi, je vous demande, au nom des nombreux riverains incommodés, de mettre un coup d'arrêt à ces nuisances en intervenant et en jouant votre rôle de médiateur avec les différentes parties (bailleur, Grand Troyes).

La solution souhaitée étant le retrait au minimum des bornes d'ordures ménagères et de tri sélectif.

Qu'en pensez-vous ?

M. Moser : Je vous rappelle que ces moloks ont été implantés dans le cadre du transfert de la compétence de collecte des déchets par les communes de l'agglomération au Grand Troyes. Sainte-Savine n'est donc pas la seule commune concernée. Et je suppose qu'il y a le même questionnement pour les autres communes concernées.

Le choix de ce type de stockage et de son implantation est guidé par la recherche de la rationalisation de l'efficacité et de la maîtrise des coûts pour la collectivité.

Je rappelle que l'implantation de ces moloks a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal il y a trois ans, essentiellement pour satisfaire la demande des usagers se plaignant déjà des problèmes que vous citez, liés à cette époque aux containers !

Il est vrai que, à certains moments dans l'année, des problèmes réapparaissent. Ils sont essentiellement liés, non pas aux installations elles-mêmes, mais à l'incivilité de quelques usagers. Pour faire face à ces problèmes ponctuels, le service de propreté urbaine de la Ville intervient quotidiennement dans le cadre de ses tournées pour faire face aux abus.

Nous savons que certaines personnes peuvent avoir des difficultés à mettre leurs déchets dans les moloks type apport volontaire car leurs couvercles ne peuvent pas être maintenus ouverts pour faciliter le dépôt. C'est un problème technique pour lequel nous avons relancé les services du Grand Troyes.

M. Capozzoli : Merci. Donc je comprends que cela restera en l'état.

M. Moser : On ne va pas s'amuser à démonter les moloks. Cela ne dépend pas de la décision de la Ville de Sainte-Savine uniquement même si on sait que c'est une technique qui est un peu remise en cause dans certaines communes aussi.

M. Capozzoli : Mais je pense que la commune aussi a un rôle de médiateur. C'est bien les compétences du Grand Troyes mais peut-être est-ce pour faire des économies de gardien d'immeuble. On réduit les charges de personnel. Le gardien qui sortait et entretenait les poubelles ne le fait plus. Il fait autre chose en général et on diminue les coûts de personnel. Après, cela revient dans le domaine public avec toutes les nuisances que cela comporte. C'est pour cela que j'ai fait la différence entre les dépôts volontaires qui posent le moins de problèmes possibles et qui sont disséminés dans tous les quartiers de l'agglomération (le papier et le verre), mais en ce qui concerne les bornes d'ordures ménagères, il y en a très peu et, en général, les bornes d'ordures ménagères et le tri sélectif c'est chez soi et non sur le domaine public car là, on s'expose à des nuisances. Il y a des habitants qui vont déposer leurs ordures dans ces lieux publics et les ordures ménagères, on les sort plus souvent que le verre et le papier, donc il y a plus de passages, plus de nuisances. Et puis, on le sait aussi, par retour du SDEDA, où il y a eu ce genre de bornes d'ordures ménagères et de tri sélectif, que le taux de refus était énorme. Je crois qu'il y a une réflexion pour revenir en arrière car on s'est rendu compte que dans des ensembles sociaux où on a rajouté les ordures ménagères et le tri sélectif, le taux de refus est très important et les économies ne sont pas au rendez-vous. En attendant, il y a des nuisances sur le secteur de Sainte-Savine pour les

habitants. La dernière fois, vous nous serviez des résolutions du genre TAFTA qui relèvent quand même des compétences des Etats. Alors certes, certainement avec des incidences, et puis des problèmes qui touchent la vie quotidienne, on s'en lave les mains, on dit que ce n'est pas de notre compétence. Cela n'est pas acceptable.

Mme Voinet : Je pense qu'il ne faut pas oublier que le problème dont on parle en priorité là, c'est quand même le problème de l'incivilité. J'ai le souvenir à l'époque, quand nous avons encore la compétence de la collecte, et où nous faisons une campagne de sensibilisation au tri, d'avoir eu une réunion avec les bailleurs sociaux où se posait la question de mettre sur le domaine public le dépôt des ordures pour ne pas que cela ne se passe dans le secret des caves. On avait réfléchi à l'idée notamment, de mettre cela dehors, c'est-à-dire sous le regard potentiel de gens qui vous voit le poser pas au bon endroit ou à côté. C'était une vraie problématique. Je pense que l'on ne peut pas être manichéen sur ce type de chose. On sait très bien que cela est compliqué. Le problème reste quand même l'incivilité. Je propose qu'on essaie de travailler là-dessus. Les bailleurs sociaux font ce qu'ils ont à faire. Là, c'est le Grand Troyes qui gère. Je voulais juste pointer cela. Le problème reste l'incivilité. Les gens ne devraient pas faire cela.

M. Le Maire : Je vous invite en fin de journée d'aller voir le résultat de la collecte de l'équipe de propreté sur la voirie. Vous seriez stupéfait des conséquences des incivilités sur le domaine public.

Mme Voinet : Au Japon, ils ne dépensent pas 1 centime pour ramasser les « merdes » des gens dans la rue. Personne ne dépose rien dans la rue.

M. Capozzoli : Les incivilités il y en a, il y a aussi les crottes de chien...

Mme Voinet : C'est là-dessus qu'il faut travailler.

M. Capozzoli : Il y a le préventif et il y a aussi le répressif, donc il faut avoir un juste milieu, mais en tout cas, on ne peut pas mettre non plus des gendarmes derrière les moloks.

M. Le Maire : Ni derrière les chiens.

M. Capozzoli : Il est important de sensibiliser tout le monde. C'est vrai que c'est un gros travail d'information, de sensibilisation et aussi d'avoir des relais sur le terrain, des gens dans les quartiers qui puissent prendre ces relais. Mais en attendant, il y a une véritable nuisance. Et quand même, c'est une erreur d'avoir mis, et l'expérience nous le prouve, des bornes d'ordures ménagères et de tri sélectif sur le domaine public qui échappent au contrôle.

M. Le Maire : Il y en a sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, c'est un développement qui est en cours. Il y aura certainement, à un moment donné, un bilan pour voir s'il y a une réorientation à prendre dans ce domaine là. Pour le moment, dans les grands collectifs, c'est l'orientation qui est prise. On analysera cela dans quelques temps.

M. Moser : Ceci dit, pour terminer, si on a l'opportunité d'une remise en cause et d'une réflexion plus large au niveau du Grand Troyes et avec les bailleurs, on la saisira. On est bien conscient que c'est une installation qui a ses justifications mais qui a ses limites également. Ce n'est pas uniquement la Ville de Sainte-Savine.

M. Capozzoli : Il n'y a pas que les bailleurs sociaux. Pour réduire les coûts, la tentation est grande d'installer dans les immeubles, même privés, des moloks en pied des immeubles pour supprimer ou réduire les tâches d'un gardien qui coûte assez cher.

M. Le Maire : C'est vrai qu'à un moment donné, il y a des choix douloureux à faire. Est-ce qu'on paye un service toujours plus cher ? J'ai cru comprendre tout à l'heure que vous n'étiez pas favorable à l'augmentation du coût de la vie. Donc là, vous êtes confronté à un vrai dilemme. Est-ce qu'on augmente le coût de la collecte des ordures ménagères pour répondre à certaines de vos sollicitations. C'est compliqué.

Mme Zeltz : Je voulais dire que toutes les communes qui ont pratiqué ce genre de chose sont en train de reculer aujourd'hui, notamment à la Chapelle St Luc. Je pense vraiment qu'il faut faire une étude au Grand Troyes pour voir que cela gêne les habitants. Je ne sais pas s'il y en a beaucoup d'entre nous qui apprécieraient d'avoir des poubelles sous leurs fenêtres et du trafic nuit et jour. C'est quelque chose qu'il faut aborder au Grand Troyes. Je sais déjà que ce problème est évoqué. On vous fait confiance pour continuer de voir ce qui se passe et faire reculer, en tout cas ne plus implanter, ce genre de chose sur la commune de Sainte-Savine.

M. Le Maire : De toute façon, il n'est pas prévu, à ma connaissance, de développement de moloks sur le territoire. On va travailler en commission.

M. Moser : Oui, en commission de collecte des déchets. Justement, il y a une réunion prochainement. On est en train d'en parler.

M. Capozzoli : 2/ Régulièrement, à l'angle des rues Gambetta et Danton sont stationnés des containers à déchets qui encombrent le trottoir étroit et rendent difficile le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Merci de voir la possibilité de les stocker autrement et pourquoi pas sur le square se trouvant à proximité en aménageant un espace dédié.

M. Moser : Concernant le problème des containers à l'angle des rues Bersat et Gambetta, nous recherchons une solution satisfaisante permettant d'éviter l'encombrement du trottoir et de préserver aussi la qualité du square. Nous allons faire un petit plateau pour éviter que ces poubelles encombrent le trottoir, mais là encore, ce square est victime des incivilités avec les déjections canines. J'y suis passé il n'y a pas longtemps, suite à votre question.

M. Capozzoli : 3/ Enfin concernant toujours des containers à déchets, merci de faire stationner ceux de la Chapelle du Parc à un autre endroit qu'à l'entrée du sanctuaire. C'est un minimum de respect à porter à ce lieu même s'il n'y a pas la messe tous les dimanches.

M. Moser : Pour la Chapelle du Parc, votre remarque est aussi entendue et une solution devrait facilement être trouvée.

Mme Zeltz : Vous avez reçu le mois dernier, un courrier de M. Guy Caillet daté du 19 mars 2015 évoquant les difficultés des commerçants de l'avenue Gallieni.

M. Le Maire : Nous n'avons pas eu cette question.

Mme Zeltz : J'ai envoyé cette question le 6 avril à 14h49 sur le mail de Monsieur Jean-Jacques Arnaud.

M. Le Maire : Je n'en ai pas eu connaissance.

Mme Zeltz : Je suis désolée.

M. Le Maire : Posez là.

Mme Zeltz : Oui, je vais la poser car elle est censée être reçue. Vous avez reçu le mois dernier, un courrier de M. Guy Caillet daté du 19 mars 2015 évoquant les difficultés des commerçants de l'avenue Gallieni (ils sont 15 à l'avoir signé : 15 enseignes ayant pignon sur l'avenue !). Ils évoquent la perte d'une part importante de leur chiffre d'affaires, suite aux travaux d'avril à août 2014. Ils vous font part de leurs problèmes et vous demandent de l'aide.

En cette période très difficile pour les commerces (de nombreuses fermetures sont constatées), je vous demande quelle réponse vous leur avez donnée et quelles mesures vous envisagez pour les soutenir ?

M. Le Maire : Depuis le 6 avril, on va s'accorder le temps de la réflexion, si vous le voulez bien.

Mme Zeltz : Le courrier date du 19 mars.

M. Le Maire : Le courrier de M. Caillet ?

Mme Zeltz : Oui.

M. Le Maire : Oui, le courrier de M. Caillet, mais le votre je ne le connais pas. On s'est renseigné auprès de la CCI. Nous avons une réunion prochainement pour examiner toutes les situations individuelles afin que les personnes intéressées nous présentent leur bilan et qu'une analyse très détaillée soit faite. Il ne suffit pas de demander pour recevoir. On va regarder aussi ce que préconise la jurisprudence pour ce genre de situation. On en reparlera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes.

Ce compte rendu n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'Unanimité.

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTE	32		

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Jacques ARNAUD